

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 octobre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE – Jean-Marc BENZI – Marc BERNARD – Jean-Pierre BERTRAND – Patrick BORE – André ESSAYAN – Claude FRIGANT – Jean-Claude GAUDIN – Roland GIBERTI – Jean-Pierre GIORGI – Francis GIRAUD – Benard JACQUIER – André MOLINO – Renaud MUSELIER – Claude PICCIRILLO – Georges ROSSO – Danielle SERVANT – Daniel SIMONPIERI – Maurice TALAZAC – Jean-Pierre TEISSEIRE – Jean-Louis TOURRET – Claude VALLETTE

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Eric DIARD - Pierre PENE - Roland POVINELLI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 855/07/BC

■ **Euroméditerranée à Marseille (2ème arrdt) - Approbation d'une offre de concours entre FORUMINVEST FRANCE et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour la réalisation des ouvrages d'accès au parking des terrasses du port.**
DIFRA 07/426/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La société Foruminvest France va réaliser sur le domaine du Port Autonome de Marseille, un ensemble immobilier d'environ 45 000 m², une zone de restaurant, un stade de sports de sable et un parking souterrain d'environ 3 300 places.

Deux accès à ce parking (au Nord et au Sud) sont prévus depuis le futur boulevard du Littoral qu'aménagera l'établissement public Euroméditerranée. Les ouvrages d'accès au parking sont contigus au tunnel Joliette.

Eu égard à l'imbrication des différents ouvrages à réaliser (tunnel et ouvrages d'accès), et dans un souci de rationalisation et de coordination des travaux, la maîtrise d'ouvrage de ces accès sera réalisée par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole. C'est pourquoi, le marché de travaux comprend une tranche conditionnelle pour la réalisation des ouvrages d'accès au futur parking des Terrasses du Port.

Le bureau de la Communauté urbaine approuve ce jour, le marché de travaux de génie-civil de l'Axe littoral sens Nord/Sud.

Foruminvest France prend en charge financièrement la réalisation des ouvrages d'accès au parking, au moyen d'une offre de concours.

Deux solutions sont envisagées pour les accès Sud ; le coût des ouvrages correspondant à la 1^{ère} solution porte le montant de l'offre de concours à 13 240 000,00 € HT. Le coût des ouvrages correspondant à la 2^{ème} solution porte le montant de l'offre de concours à 6 991 000,00 € HT.

Le montant de cette offre de concours sera définitivement déterminé à partir du choix effectué par Foruminvest sur le tracé final des accès Sud au parking.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.
- La délibération FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant délégation du Conseil eu Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de réaliser les ouvrages d'accès Nord et Sud au parking des terrasses du Port.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée l'offre de concours ci-annexée entre Foruminvest France et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour un montant de 13 240 000,00 € HT (solution n° 1) ou de 6 991 000,00€ HT (solution n° 2).

Article 2 :

Les recettes d'investissement correspondantes seront inscrites au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Numéro d'opération : 2006/00024 – Nature 1328 – Fonction : 822 – Sous politique : C 360.

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Claude GAUDIN